

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 2 juillet 2024, à 17h30**, pour les personnes et organismes qui désire poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 141, rue Bélanger, lot 3 886 762 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter les dérogations suivantes :

1. Accepter la marge de recul latérale nord de la résidence qui est de 1,87 m et la marge combinée qui est de 5,81 m, alors que le règlement de zonage exige une marge latérale minimale de 4 m et une marge combinée minimale de 10 m.
2. Accepter la marge de recul arrière du bâtiment secondaire qui est de 1,09 m, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 1,5 m.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 18^{ÈME} JOUR DE JUIN 2024



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville le 18 juin 2024)